

## Flash actu

### Quotas 2015

### Inquiétudes sur le bar

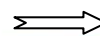
*A l'heure où la question des TAC et quotas vient d'être tranchée à Bruxelles, Les Pêcheurs de Bretagne n'ont pas eu de réponse précise concernant le bar. Si les Etats membres ne trouvent pas d'accord sur cette pêcherie au cours du premier trimestre 2015, la Commission décidera !*

« C'est une véritable menace qui pèse sur la pêcherie de bar, analyse Jacques Pichon, directeur de l'Organisation de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB). La Commission européenne a refusé de trancher sur ce dossier. Elle a préféré demander aux Etats-membres de trouver un accord par eux-mêmes mais n'instaure pas de statu quo pour autant. Elle a bien précisé qu'elle suivrait de très près les discussions entre les pays concernés par cette pêcherie, notamment la France et la Grande-Bretagne. Dans le cas où aucune décision n'interviendrait au cours du premier trimestre 2015, elle se réserve le droit d'instaurer des mesures pouvant aller jusqu'à l'arrêt pur et simple de la pêche au bar. »

### 40% du chiffre d'affaires...

Même si la pêche au bar n'impacte pas les mêmes secteurs d'activité des deux côtés de la Manche, la pression est plutôt du côté français car la pêche pélagique est une spécialité hexagonale. Pour Les Pêcheurs de Bretagne, par exemple, cette activité concerne une trentaine de navires qui réalisent environ 40% de leur chiffre d'affaires grâce au bar. En Grande-Bretagne, il est davantage question de pêche loisir puisque ce sont les groupes de pression de plaisanciers qui pèsent le plus sur le gouvernement.

« C'est donc une question politique, tranche Jacques Pichon. Les intérêts des uns et des autres sont tellement divergents que c'est à nos gouvernants de monter au créneau. » Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) se prononçait quant à lui pour une gestion de l'ensemble des métiers qui exercent une activité sur le bar. En espérant que la sagesse prévaille...



## Flash actu (suite)

### Des quotas 2015 sans surprise

Pour toutes les espèces soumises à quotas, le verdict de la Commission européenne sur le TAC 2015 est tombé dans la nuit du 16 au 17 décembre. Pour les professionnels français, certains chiffres sont satisfaisants, d'autres moins. Chaque année, le rituel est le même. « *Nous n'avons pas eu de réelles surprises*, dit Jacques Pichon, directeur de l'Organisation de Producteurs *Les Pêcheurs de Bretagne*. *Les résultats finaux collent assez fidèlement aux recommandations faites par les scientifiques. La prise en compte des résultats des campagnes scientifiques menées par IFREMER conduisait par exemple à décider une diminution de 26% des captures de cabillaud. La Commission a suivi cet avis plutôt que sa recommandation préalable de – 64%. »*

2/2

///



**Pêcheurs de Bretagne** est une association d'organisations de producteurs qui représente 800 bateaux de pêche et 3 000 marins. Structure reconnue au niveau européen (règlement CE 104/2000), elle a pour objectif d'assurer l'exercice rationnel de la pêche et l'amélioration des conditions de vente et de la production de ses adhérents.

Sa mission principale est de faire valoir un mode de gestion pour une pêche durable, basé sur la responsabilité individuelle des acteurs et la gestion collective des droits de pêche. Une valorisation des produits, des métiers, des hommes et des femmes qui font la pêche d'aujourd'hui.